Kevre Breizh
Coordination Culturelle Associative de Bretagne

Membre d'EBLUL-France
Réseau Européen pour l'Égalité des Langues
European Language Equality Network
Statut spécial au Comité Économique et Social
des Nations Unies.

9 straed la Tour d'Auvergne
29270 Karaez / Carhaix
Pgz : 02 98 73 20 58
kevre.breizh@orange.fr
http://kevrebreizh.org

Monsieur Michel Quéré
Recteur d'Académie de Rennes
96 rue d'Antrain
CS 10503
35705 RENNES cedex 7

Karaez / Carhaix, le 19 octobre 2013

Objet : La devise de la République interdite aux langues de France.

Monsieur Le Recteur d'Académie,

Nous avons pris connaissance de votre courrier au Président du Conseil régional de Bretagne en date du 3 octobre 2013, par lequel vous estimez qu'en vertu du principe d'indivisibilité de la République, il vous paraissait que sa devise « qui contribue à l'affirmation de l'identité nationale » ne pouvait s'exprimer qu'en français, et ne saurait être accompagnée d'aucune traduction en langue régionale.

Comment expliquer votre position ? Que révèle ce choix du monolinguisme pour traduire des valeurs universelles ?

Ce que vous dites à nos concitoyens et aux enfants qui chaque jour passent le seuil des écoles, c'est que la langue bretonne, pas plus qu'aucune autre langue régionale, n'a de légitimité à transmettre « l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité » qui, conformément au préambule de la Constitution fonde nos institutions. Et cela, malgré l'article 75-1 de cette même Constitution, qui affirme que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Malgré, encore, la récente loi de Refondation de l'école de la République, qui, en son article L.312-10 reconnaît officiellement « un enseignement bilingue en langue française et en langue régionale ». Ignoreriez-vous que les Bretons ont été à l'avant garde de la Révolution contre l'absolutisme royal et que la devise de la République s'est aussi inscrite en breton comme en d'autres langues régionales, avant les errements de l'abbé Grégoire, de Barrère et de la Terreur ?

Comment pourrez-vous, en tant que Recteur d'Académie de Rennes, expliquer aux enfants des classes bilingues que le breton qu'ils utilisent à l'école n'a pas le droit d'exprimer la devise de la République qui ne pourrait s'afficher qu'en français ?

Mais de quelle République parlons-nous ?

Le refus de traduire la devise « *Liberté Egalité Fraternité* » dans une langue régionale pose, de toute évidence, la question de la nature de la République. Votre position dit que vous ne vous référez pas à une nation civique fondée sur la volonté de vivre ensemble, mais à une nation ethnique fondée sur un héritage culturel et linguistique exclusif. Ce choix contribue, non pas à reconnaître l'universalité de ces valeurs, mais à en faire une exception française. Cette ethnicisation des idéaux partagés, réduits à des valeurs « franco-françaises », est un mauvais coup pour leur diffusion : non traduisibles, ils ne sont exportables qu'au nom d'une volonté d'impérialisme et de domination.

Le 11 septembre 2013, le Parlement européen a voté **la résolution Alfonsi pour la diversité linguistique au sein de l'Union européenne**, à une écrasante majorité (625 voix contre 26 voix venues essentiellement des extrêmes droites européennes, les parlementaires français en représentant la moitié) en demandant aux États de condamner les pratiques linguistiques discriminatoires qui ciblent l'identité et l'usage linguistique des communautés linguistiques menacées. C'est aux opposants à cette résolution et aux moments les plus sombres de la colonisation française que renvoie votre courrier.

Que craint un haut fonctionnaire, qui s'arroge le pouvoir de prendre de telles décisions ? Que les langues régionales ne se développent à l'instar de ces espèces botaniques qui deviennent invasives si on n'y prend garde ? Qu'elles ne menacent une République qui serait si peu sûre de ses valeurs ? La crainte n'a jamais été un facteur de démocratie, tel est le danger.

Nous vous laissons la responsabilité de vos propos qui reflètent un détestable retour en arrière vers un nationalisme nauséabond bien éloigné des valeurs d'égalité et de respect que devrait transmettre l'école et qui favorise, au contraire, la montée des mouvements de repli identitaire et de chauvinisme dont la France semble hélas prendre la tête aujourd'hui en Europe.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, nos salutations affligées.

Pour le bureau de Kevre Breizh

Le Président,
Tangi Louarn

KEVRE BREIZH : ***Agence Culturelle Bretonne de Loire-Atlantique, Al Levrig, Amzer Nevez, Ar Falz-Skol Vreizh, Ar Redadeg, Association des Écrivains Bretons, Association des Enseignants de Gallo, Bertaeyn Galeizz, Bodadeg Ar Sonerion, Dastum, Digor Gwengamp, Breizh Unvan – Bretagne Réunie, Dihun, Div Yezh, Diwan, Emglev Bro An Oriant, Emgleo Breiz, FALSAB, Gouelioù Breizh, Gouren Breizh, Identité Bretonne, KBP – Association des Professeurs de Langue Bretonne Paris, Kanomp Breizh, Kendalc'h, Kuzul Ar Brezhoneg, C'Hoariva, Poellgor An Tarv, Radio Kerne, Sked Brest, Skol An Emsav, Skol Uhel Ar Vro – Institut Culturel de Bretagne, Skourr Breizh Kendalc'h Keltiek, Spered Kelt, Stumdi, Ti Ar Gouren, Ti Ar Vro Kemper, Tud Bro Konk, Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg, War'l Leur.***